

Élections des représentants de locataires Hlm du 15 novembre au 15 décembre 2022

Le Conseil social de l'habitat francilien rappelle l'importance de ces élections pour les locataires HLM

Tous les 4 ans, près de 5 millions de **locataires Hlm** sont appelés à voter partout en France pour élire leurs représentants, dont **1,3 million en Ile-de-France**. La mission des représentants des locataires est particulièrement importante puisque ce sont eux qui vont **défendre les droits des locataires** et faire entendre leur voix dans les décisions qui portent sur les sujets clés de leur vie quotidienne : **travaux, qualité des logements, nettoyage des parties communes, loyers et charges ...**

A l'heure de la flambée des prix de l'énergie et de la transition écologique, le Conseil social de l'habitat francilien, instance d'échanges entre représentants des organismes franciliens de logement social et représentants des associations de locataires animée par l'AORIF (Association des organismes de logement social d'Ile-de-France), **appelle tous les locataires d'Ile-de-France à se mobiliser fortement dans le cadre de ces élections** qui se dérouleront **entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022. La commune/le département/l'EPCI s'associe à cette démarche et invite tous ses administrés concernés à participer à ces élections.**

« Ce vote est un moment démocratique qu'il ne faut pas rater car il va permettre aux locataires de désigner les représentants qui porteront leur voix pendant 4 ans dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne. Dans le contexte d'inflation actuel qui fragilise de nombreux ménages, ces représentants ont d'autant plus un rôle clé à jouer pour défendre les intérêts des locataires. J'appelle donc tous les locataires à se mobiliser fortement pour ce vote ! » explique **Anne-Katrin Le Doeuff**, directrice de l'AORIF.

Chaque électeur sera informé par son organisme bailleur des modalités de vote : courrier, internet ou directement aux urnes dans les locaux du bailleur.

